

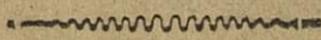
1910

LES
Neuf Soirées

DES
Trois Couleurs

PAR
TALA-TALA

par J. Van der Velde



BRUXELLES
IMPRIMERIE DE LA PRESSE SOCIALISTE
35, rue des Sables, 35

—
1909

Les Neuf Soirées des Trois Couleurs

PAR

TALA - TALA

Les élections de 1910 approchaient. On pouvait s'en apercevoir, rien qu'à l'amabilité des gros bonnets, en quête de suffrages. M. Fortuné, le notaire, payait des tournées à tout le monde. M. le baron du Rapiat, le châtelain catholique, faisait des distributions de pommes de terre et de saucissons, fabriqués tout exprès à Alost. Les députés gouvernementaux de l'arrondissement obtenaient tous les jours du ministère des promesses nouvelles : le passage à niveau de Fouillies-les-Oies allait être supprimé; la gare du chef-lieu allait être remise à neuf; les abonnés ouvriers auraient bientôt le train qu'ils réclamaient depuis si longtemps.

— Quel dommage — dit Jean Prolo, le vendeur de journaux socialistes, tout nouvellement arrivé dans le village. — que ce n'est pas élections tous les mois! Les pauvres bougres auraient plus de beurre sur leurs tartines!

Et, tout en essayant ses lunettes, notre ami entra aux « Trois Couleurs », le cabaret de la place, où les gens avaient coutume de se réunir quand ils sortaient de l'église... ou quand les autres en sortaient.

Il y avait là, comme d'habitude, le gros brasseur, M. Lebleud, le marguillier, M. Lejône, l'instituteur du village, un petit cultivateur, tanné comme cuir par trente ans de travail, et une bonne demi-douzaine d'ouvriers : les uns travaillant à la ferme, à la briqueterie ou à l'usine de produits chimiques; les autres prenaient le train, tous les jours, pour aller en ville, comme maçons et plafonneurs.

— Nom de Dieu! jura l'un des ouvriers, que ce genièvre est mauvais! On nous avait déjà donné des verres plus petits,

Je crois bien que, maintenant, on y met du vitriol.

— Que voulez-vous? dit le patron du cabaret. Le gouvernement fait payer aux distillateurs 150 francs l'hectolitre, et aux détaillants, dans une petite localité comme celle-ci, 60 francs par an pour le droit de licence. Il faut bien qu'on se rattrape!

Cette allusion au droit de licence délia toutes les langues, et, l'instant d'après, à l'exception de l'instituteur, qui se tint coi, et de M. Lejone, qui essaya vainement de faire face à l'orage, ce fut à qui tomberait, avec le plus de véhémence, sur le gouvernement clérical.

Le droit de licence, les impôts de consommation, le remplacement militaire, le vote plural, la dotation du prince Albert, les traitements et salaires de famine du personnel de l'Etat, les atrocités du Congo, tous les griefs défilèrent, tous les mécontentements s'exhalèrent.

— A merveille! dit Jean Prolo, mais comment voterez-vous aux élections prochaines?

— Moi, dit M. Lebleud, je voterai pour les libéraux. Dans ma famille, on a toujours été abonné à l'« Etoile belge », et j'ai les opinions de mon journal.

— Je voterai pour les catholiques, murmura le petit cultivateur. Ce n'est pas que je les aime; oh non! Mais je me méfie des libéraux; j'ai peur des socialistes; et puis, mon propriétaire, le baron du Rapiat, me flanquerait sans hésiter à la porte, si je ne votais pas pour sa liste.

Les ouvriers, pour la plupart, ne soufflèrent mot.

L'un d'eux, cependant, crut devoir expliquer le silence des autres :

— Pas de danger que l'on parle ici. Il y a trop de gens qui écoutent. Mais le jour des élections, dans l'isolement, plus personne ne nous verra, ni patron, ni propriétaire, ni curé, et on saura bien reconnaître ses amis.

— Bravo! dit Jean Prolo. Mais, tout de même, j'aimerais mieux que vous n'ayez pas la bouche cousue. Si vous faisiez partie de votre syndicat, si vous vous sentiez mieux les coudes, personne n'oserait rien vous faire et vous pourriez, comme moi, défendre la bonne cause, en faisant de la propagande tout le long du jour.

Sur ces mots, les gros bonnets éclatèrent de rire.

LEJONE. — Eh! eh! voilà Gros-Jean qui prétend en remontrer à son curé.

LEBLEUD. — Essayez donc de nous convertir, Jean Prolo. Si vous y réussissez, je me désabonne de l'« Etoile », et je prends un abonnement au « Peuple ».

LE CULTIVATEUR. — Vous aurez beau

dire ? vous ne m'ôtez pas de la caboche que les socialistes veulent le partage des biens.

LEJONE. — Ils veulent aussi le partage des femmes et l'expulsion des prêtres. Ce sont les pires ennemis de la famille, de la religion et de la propriété.

JEAN PROLO. — Tout beau, Messieurs ! Je suis socialiste, et cependant, j'ai plus de respect pour la propriété que M. Francotte, quand il cède, pour rien, à quelques capitalistes, les gisements houillers de la Campine ; j'ai plus de respect pour la famille que le roi, quand il fait la fête avec la baronne Vaughan ; plus de respect pour la religion que certains catholiques, qui ne croient ni à Dieu, ni à Diable, et qui persécutent des prêtres : comme l'italien dom Romollo Murri, pour le punir de défendre les pauvres.

Au surplus, puisque vous me provoquez, je vais vous faire une proposition : les soirées sont longues au village ; on ne sait, trop souvent, que faire pour tuer le temps. Si vous le voulez, nous discuterons ensemble les principaux points du programme socialiste.

LEJONE. — Ce doit être épouvantable !

JEAN PROLO. — Nous pourrions même faire mieux encore. J'ai chez moi la collection complète des « Annales parlementaires ». Je les ai souvent feuilletées. Ce n'est pas drôle, mais c'est instructif. Si M. Lebleud veut bien me prêter une de ses charrettes, je ferai porter tous les volumes ici, et je vous montrerai, à propos de chaque question, ce qu'ont dit et ce qu'ont fait les catholiques, les libéraux et les socialistes, depuis qu'ils siègent aux Chambres.

Cela va-t-il ?

LEBLEUD. — Cela me va. Mais moi, j'apporterai la collection de l'« Etoile belge », pour vous répondre !

LEJONE. — Et moi, les dernières brochures de M. Holyois (Sophie-Joseph-Eleuthère) pour vous mettre en fuite.

Il fut donc entendu que l'on se rencontrerait le lendemain, que chacun apporterait ses munitions préférées et que la bataille s'engagerait sur la question de la **Réforme électorale.**

PREMIÈRE SOIRÉE

La Réforme électorale

Le lendemain, tout le monde fut exact au rendez-vous. L'instituteur se chargea de la présidence. On fit le cercle autour de Jean Prolo, qui tira une petite brochure rose de sa poche et donna lecture des articles 1^{er} 2 et 3 du programme du Parti ouvrier :

Suffrage universel sans distinction de sexes, à tous les degrés. (21 ans et six mois de résidence). — Représentation proportionnelle. — Suppression du Sénat. — Autonomie communale et nomination des bourgmestres par le corps électoral.

LEBLEUD. — Sans distinction de sexes ! Les femmes pourront donc voter comme les hommes ? Mme Lebleud porte déjà les culottes. Que sera-ce quand elle aura le droit de suffrage ?

JEAN PROLO. — Eh bien ! ce sera comme en Nouvelle-Zélande, comme en Finlande, en Suède et dans plusieurs Etats d'Amérique, où les femmes, depuis longtemps, votent et où la société ne s'en porte pas plus mal ; au contraire. Malheureusement, je crains bien que ce ne soit pas de sitôt que l'égalité des sexes triomphe en Belgique : les libéraux ne veulent pas en entendre parler ; les catholiques y sont hostiles, bien qu'ils en profiteraient au début, parce qu'ils ont peur de faire donner la dernière réserve de l'Eglise. Laissons donc pour le moment le suffrage des femmes ; occupons-nous du seul suffrage des hommes, et dites-moi, Monsieur Lejone, ce que vous pouvez bien dire pour la défense du vote plural ?

LEJONE. — C'est une garantie conservatrice. Que deviendrait la société si la voix des pauvres et des ignorants pesait autant dans la balance électorale que la voix des riches et des gens instruits ?

JEAN PROLO. — Hélas ! Monsieur Lejone, même dans les pays de suffrage uni-

versel, elle ne pèse pas autant. Les riches, parce qu'ils sont riches, les gens instruits, parce qu'ils sont instruits, disposent déjà d'une influence beaucoup plus grande que les pauvres et les ignorants. Pourquoi voulez-vous qu'ils aient encore, par surcroît, un double, un triple ou un quadruple suffrage, afin de mieux écraser ces derniers?

LEJONE. — Oh, écraser, écraser! Voilà bien les exagérations socialistes. Il y a un tas d'ouvriers, peut-être plus que de bourgeois, qui ont eux aussi, un double ou un triple suffrage.

JEAN PROLO. — Je m'attendais à cet argument. Mais on ne me prendra pas sans vert. Vous voyez ce livre bleu, C'est l'« Annuaire statistique », publié par le gouvernement. Il va nous dire combien il y a d'électeurs à 1, 2 et 3 voix, et combien ils ont de suffrages.

Tenez :

D'après les listes électorales pour 1906-1907, il y avait en Belgique, pour la Chambre, 1,603,268 électeurs, se répartissant comme suit :

967,176 électeurs à 1 voix; disposant de 967,176 voix;

636,092 électeurs à 2 et 3 voix; disposant de 1,546,725 voix.

Donc, les 967,176 électeurs à 1 voix; c'est-à-dire les pauvres, disposaient de moins de suffrages que les 636,092 électeurs pluraux, c'est-à-dire les riches ou les gens qui ont quelque aisance.

UN OUVRIER. — C'est la minorité qui a la majorité!

JEAN PROLO. — Ouf, et pour la commune, c'est pis encore :

142,515 électeurs à 4 voix ont 570,060 voix

135,695 » 3 » » 407,038 »

253,912 » 2 » » 507,824 »

Donc 532,122 élect. plur. ont 1,484,979 voix
et 699,678 électeurs à 1 voix ont 699,678 voix.

UN OUVRIER. — La minorité des pluraux a deux fois plus de suffrages que la majorité des électeurs à une voix.

LEJONE. — Et après?

JEAN PROLO. — Après? C'est que c'est tellement injuste que M. Woeste lui-même a dû reconnaître que cela ne pouvait durer.

LEJONE. — Que voulez-vous dire?

JEAN PROLO. — Voici : le 18 avril 1893, quand M. Beernaert fit adopter le vote plural pour faire cesser la grève générale, M. Woeste combattit cette proposition — regardez, c'est aux « Annales » — en disant :

« Je le sais, le vote plural introduit certaines garanties, mais la question est de savoir si ces garanties pourront subsister. Dire à l'ouvrier : nous vous donnons le droit de suffrage, mais vous ne compterez que pour un tiers, alors que le bourgeois comptera pour trois, c'est, selon moi, ébranler dans ses bases l'édifice même que l'on veut ériger. »

UN OUVRIER. — Il parle bien, quelquefois, M. Woestel.

JEAN PROLO. — Oui, mais il vote mal, toujours !

UN AUTRE OUVRIER. — Et il fait distribuer trop de saucissons à ses électeurs ; cela finit par être indigeste !

JEAN PROLO. — Remercions-le, en tous cas, d'avoir reconnu que le vote plural ne saurait durer.

LEBLEUD. — Il a raison, Jean Prolo, le vote plural ne saurait durer. Vous savez bien d'ailleurs que, sur ce point, tous les libéraux sont d'accord avec les socialistes.

JEAN PROLO. — Ma foi, oui. Le parti libéral a bien changé depuis le temps où Frère-Orban disait que si l'on donnait le droit de suffrage aux manouvriers et aux valets de ferme, ils se laisseraient corrompre pour quelques tonneaux de bière ou de genièvre.

LEBLEUD. — Frère-Orban n'a pas pu dire cela !

JEAN PROLO. — Voyez aux « Annales » de 1866-1867, page 476.

LEBLEUD. — C'est de l'histoire ancienne !

JEAN PROLO. — Soit, mais, à l'époque de la révision constitutionnelle, le 4 avril 1893, tous les doctrinaires votèrent contre le S. U., et, le 18 avril suivant, il s'en trouva encore quatorze, MM. Bara, Frère-Orban, Neujean et Van Marcke en tête, pour voter même contre le suffrage plural.

LEBLEUD. — C'est encore de l'histoire ancienne !

JEAN PROLO. — Soit, mais lorsque notre ami Vandervelde, le 19 mars 1902, proposa le suffrage universel pour la commune et la province, treize députés doctrinaires votèrent contre, tandis que cinq autres s'abstenaient.

LEBLEUD. — Ils se sont ralliés depuis lors.

JEAN PROLO. — En principe, oui ; mais ils vont au suffrage universel avec autant d'enthousiasme que des condamnés à la guillotine et, pour les rallier, le libéralisme progressiste a dû leur faire d'inacceptables concessions : 25 ans d'âge ; un ou deux ans de résidence ; double vote des pères de famille de 35 ans ; et, ce qui est plus grave, n'importe, sous une forme ou sous une autre, du Sénat, qui se chargera, comme

en France et en Angleterre, d'arrêter les réformes et de repousser tout ce qui sera favorable aux travailleurs.

UN OUVRIER. — On a compris, camarade. Nous ne voterons pas pour les catholiques, qui sont les pires ennemis de la classe ouvrière et qui ont fusillé à Bruxelles, à Louvain, à Mons, à Bergerhout, nos frères qui réclamaient l'égalité politique pour tout le monde. Nous ne voterons pas pour les libéraux qui ont attendu, avant de faire peau neuve, d'être tombés du pouvoir, et qui veulent maintenir le Sénat, exclure les jeunes gens du droit de vote et donner un double suffrage aux gens âgés, avec l'espoir que cela favorisera les conservateurs. Nous voterons pour les socialistes qui, seuls, ont toujours travaillé, travaillé et travailleront pour nous!

A bas le vote plural!

A bas les fraudeurs!

LES VOTES DES DÉPUTÉS

Séance de la Chambre du 19 mars 1902

Proposition de MM. Vandervelde
et consorts, établissant le S. U.
à 21 ans, pour la commune et la
province

Ont répondu NON :

Tous les catholiques, et MM. Huysmans,
Hymans, Lepage, Mullendorf, Neujean,
Nolf, Termote, Trassenster, Van de Venpe,
Warocqué, Braun, Buyl, Frédéric Delvaux,
libéraux.

Ont répondu OUI :

Tous les socialistes, et MM. Giroul, Ham-
bursin, Jourez, Lorand, Ouverleaux, Pater-
noster, Tonnelier, Vande Walle, Verheyen,
Cambier, Crombez, Dufrane, François, Fe-
non, progressistes.

Se sont abstenus :

MM. Liefmans, Tournay, Van Rijswijk,
Bertaux et Devigne, libéraux.

Séance de la Chambre du 9 mai 1906

Proposition de MM. Vandervelde
et consorts, établissant le S. U.
à 21 ans, pour la commune et la
province

Ont répondu NON :

Tous les catholiques et 37 libéraux (ceux-
ci ayant déclaré qu'ils n'admettaient que
le S. U. à 25 ans, avec double vote des
pères de famille).

Ont répondu OUI :

Tous les socialistes, et MM. Rogez et
Cambier, progressistes.

DEUXIÈME SOIRÉE

La Réforme de l'Enseignement

Il avait été convenu que le second soir on discuterait la question scolaire. Personne n'eût manqué, si les ouvriers qui travaillent en ville n'étaient restés en panne, par suite d'un déraillement (le 189^e depuis que M. Helleputte est ministre des chemins de fer). En revanche, M. Lejône avait amené l'instituteur de l'école catholique. Jean Prolo eut donc affaire à forte partie et, tout de suite, la discussion s'engagea, très chaude, quand il eut donné lecture de l'article 5 du programme ouvrier :

Instruction primaire intégrale, gratuite, laïque et obligatoire, aux frais de l'Etat. Entretien par les pouvoirs publics des enfants fréquentant les écoles.

L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE. — Ah! ah! l'école sans Dieu!

JEAN PROLO. — Je croyais que Dieu était partout?

L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE. — Vous le chassez de l'école.

JEAN PROLO. — Comment pourrions-nous le faire, puisque vous dites que c'est un pur esprit?

Ce que nous voulons, c'est que chacun reste à sa place : le curé à l'église, l'instituteur à l'école. Ce que nous demandons, c'est que, tout en respectant la liberté de l'enseignement, l'Etat et les communes ouvrent partout des écoles publiques, ouvertes à tous, accessibles à tous, où les parents aient la certitude que leurs opinions et leurs croyances soient respectées. Que l'instituteur y enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, un peu de sciences naturelles. Quant à la religion, ce n'est pas son affaire.

L'INSTITUTEUR LIBRE. — C'est justement ce que nous ne voulons pas. L'enseignement doit être religieux ou ne pas être. Nous aimerions mieux que les enfants n'aillent pas à l'école que de les voir aller à l'école officielle.

JEAN PROLO. — Aussi, vous êtes contre

l'instruction obligatoire. Vous ne rougissez pas de voir la Belgique être le dernier pays de l'Europe occidentale où existe encore la liberté de l'ignorance. Vous admettez que cent mille enfants en âge d'école courent les rues — M. Schollaert l'a avoué — et que le nombre des illettrés soit plus grand chez nous que dans tous les pays qui nous entourent ?

L'INSTITUTEUR LIBRE. — C'est à voir. JEAN PROLO. — C'est tout vu. Prenez, par exemple, dans les « Annales », le discours prononcé à la Chambre, le 22 janvier 1904, par notre ami Vandervelde (1). Il a montré, d'après les chiffres officiels, que le nombre des illettrés sur mille était en :

Allemagne	0.7
Suisse	20.0
Hollande	23.0
Angleterre (statistique des mariages)	37.0
France	46.0
Belgique	101.0

N'est-ce pas honteux ? Et tout le monde, ici, ne sera-t-il pas d'accord pour admettre que l'instruction doit être obligatoire, pour tous les enfants, de 6 à 13 ou 14 ans ?

LE PETIT CULTIVATEUR. — Facile à dire, Jean Prolo, mais qui gardera les vaches ?

LE BRIQUETIER. — Qui nous portera à manger ?

L'OUVRIER D'USINE. — Qui gardera les plus jeunes enfants, pendant que la mère sera à la fabrique ou fera des journées ?

LE MAÇON. — Je comprends bien que les mioches doivent aller à l'école ; mais on n'a pas des rentes, Jean Prolo, et je trouve déjà très joli de les envoyer en classe jusqu'à leur première communion.

JEAN PROLO. — Dans les conditions actuelles, je n'ai pas le courage de vous donner tort, camarade. Mais relisez le programme du Parti ouvrier. Nous demandons l'instruction obligatoire, mais nous demandons aussi « l'entretien par les pouvoirs publics des enfants fréquentant les écoles ».

LEBLEUD. — C'est du communisme ! JEAN PROLO. — L'enseignement gratuit est aussi du communisme, M. Lebleud.

Vous donnez aux enfants le pain de l'esprit ; pourquoi leur refuseriez-vous le pain du corps, et une bonne assiette de soupe avec ?

UN OUVRIER. — Cela se fait-il déjà quelque part ?

(1) « Annales parlementaires ». Séance du 22 janvier 1904. Session 1903-1904, p. 391. Voir aussi séance de 10 juillet 1901, session 1900-1901, p. 1865.

JEAN PROLO. — Certainement : le député socialiste Louis Bertrand a obtenu la création de cantines scolaires à Schaerbeek ; le député socialiste Van Langendonck à Louvain, le député socialiste Destrée à Marcinelle, l'échevin socialiste Paulsen à Anderlecht, nos amis Dewinne et Delporte à Saint-Gilles....

L'OUVRIER. — Et ça marche bien ?

JEAN PROLO. — Le mieux du monde. A Schaerbeek, par exemple, on distribue tous les jours un repas complet — potage, viande et légumes — à plus de 500 enfants qui fréquentent soit les écoles libres, soit les écoles communales. Ceux qui peuvent payer donnent 5 centimes ; les pauvres ne paient rien.

LEBLEUD. — Vous trouvez donc juste que les contribuables doivent ainsi nourrir les enfants des autres ?

JEAN PROLO. — Mais oui, M. Lebleud. Dès l'instant où la société exige que les parents fassent instruire leurs enfants, il est juste qu'elle les dédommage du sacrifice qu'ils font en les envoyant à l'école, au lieu de les envoyer aux champs, de leur faire garder la maison, ou travailler dans les briqueteries ou les usines.

LEBLEUD. — Cela doit coûter les yeux de la tête ?

JEAN PROLO. — A Saint-Gilles, 15 centimes, et à Louvain, 10 centimes par jour et par enfant. Cela fait, pour une ville comme Louvain, 10 à 12,000 francs par an.

L'INSTITUTEUR COMMUNAL. — Où peut-on trouver des renseignements à ce sujet ?

JEAN PROLO. — Lisez, par exemple, les développements de la proposition de loi sur les réfectoires scolaires, déposée le 10 mars 1909, par le député socialiste Destrée, avec ses collègues Anseele, Bertrand, Van Langendonck et Vandervelde (1). Vous y trouverez un exposé complet de ce qui a été fait, dans cet ordre d'idées, en Belgique et en France.

L'INSTITUTEUR COMMUNAL. — Quel est l'objet de cette proposition ?

JEAN PROLO. — Elle oblige les communes à organiser des réfectoires scolaires chaque fois que des pères de famille dont les enfants représenteront au moins 25 pour cent de la population de l'école le réclameront. Les réfectoires seront ouverts pendant les mois d'hiver. Ils seront gratuits pour les indigents, payants pour les autres, et accessibles à tous les enfants en âge d'école.

(1) Session de 1908-1909. Séance du 10 mars 1909, n° 119.

L'INSTITUTEUR COMMUNAL. — Même aux enfants des écoles catholiques?

JEAN PROLO. — Même aux enfants des écoles catholiques.

LEBLEUD. — Comme à Gand, alors?

JEAN PROLO. — Oui, comme à Gand: où catholiques, radicaux et socialistes se sont mis d'accord pour créer des réfectoires scolaires ouverts à tous.

LEBLEUD. — Voilà bien l'alliance clé-rico-socialiste.

JEAN PROLO. — Non; c'est l'alliance de tous ceux qui pensent que quand un enfant a faim, il faut lui donner à manger, sans rechercher si ses parents l'envoient dans une école plutôt que dans une autre. D'ailleurs, M. Lebleud, tous les libéraux ne sont pas comme les doctrinaires de Gand: à Lpouvain, à Saint-Gilles, à Schaerbeek, à Anderlecht et, aussi, à Bruxelles, ils admettent aux cantines scolaires tous les enfants qui le demandent, même s'ils vont chez les petits frères.

LE PETIT CULTIVATEUR. — Ils ont bien raison; mais les réfectoires scolaires, c'est bon pour les villes; ce ne serait pas possible à la campagne.

JEAN PROLO. — C'est ce qui vous trompé, camarade. Dans son discours du 10 juillet 1901, notre ami Vandervelde a montré que, dès cette époque, il y avait, dans les communes rurales d'un seul arrondissement français, l'arrondissement de Confolans, 140 cantines scolaires. Tenez: voici les «Annales»: voyez comment on procède:

« Chaque enfant apporte des légumes tout épluchés dans un petit panier; les élèves préparent eux-mêmes la soupe, qui cuit pendant la classe. Pour couvrir les frais de cuisson ou de graisse, les élèves apportent de 15 à 20 centimes par mois, pas même 1 centime par ration... »

Il serait évidemment possible de faire de même chez nous. Aussi la proposition Destrée ne distingue pas entre les villes et les campagnes.

LE PETIT CULTIVATEUR. — Bravo! Mais croyez-vous que le gouvernement se ralliera à cette proposition?

JEAN PROLO. — Je voudrais l'espérer, mais je n'y compte pas trop, car, le 5 février 1904, lorsque notre ami Van Langendonck proposa un subside de 50,000 fr. pour des œuvres d'alimentation scolaire en faveur des enfants indigents, toute la droite vota contre.

UN OUVRIER. — Eh bien, nous, nous voterons contre lui aux élections prochaines!

LES VOTES DES DÉPUTÉS

Séance de la Chambre du 5 février 1904

Amendement du citoyen Van Langendonck, proposant un subside de 50,000 francs pour les œuvres d'alimentation scolaire en faveur des enfants indigents

Ont répondu NON.:

73 catholiques.

Ont répondu OUI.:

34 libéraux et socialistes.

TROISIEME SOIRÉE

La Réforme militaire ⁽¹⁾

Au moment où il traversait la place, Jean Prolo vit une demi-douzaine de jeunes gens qui s'en allaient bras dessus bras dessous, avec des fleurs de papier au chapeau, en chantant la « Petite Tonkinoise ». Ils étaient ivres comme toute la Pologne, et la voie publique n'était pas assez large pour eux.

« Tiens, — dit tristement Jean Prolo. — c'est aujourd'hui le tirage au sort. Je devais parler ce soir, pour suivre l'ordre de notre programme, de la séparation des Eglises et de l'Etat; mais il vaudra mieux intervertir et parler de la question militaire.

Aux Trois Couleurs, d'ailleurs, on ne parlait pas d'autre chose, et tous les ouvriers présents applaudirent lorsque Jean Prolo donna lecture de l'article 10 du programme socialiste :

Suppression des armées et, à titre transitoire, organisation de la nation armée.

LE PETIT CULTIVATEUR. — Ceci, du moins, me va tout à fait. Dire que je dois payer de gros impôts à l'Etat, de lourds fermages à mon propriétaire et qu'il me faut encore donner dix-sept beaux billets de cent francs pour procurer un remplaçant à mon fils!

L'OUVRIER AGRICOLE. — Plaignez-vous! Mon fils, aussi, a tiré un mauvais numéro, ce matin, lui, et il devra marcher, lui! Il devra rester trois ans à la caserne, — car on le mettra dans la cavalerie, puisqu'il connaît les chevaux, — pendant que Joseph, son camarade de travail, se per-

(1) Au moment où nous corrigions les épreuves de cette brochure, le gouvernement déposait le projet de loi « un fils par famille » qui supprime le tirage au sort, mais maintient le remplacement.

fectionnera dans son métier et continuera à apporter de l'argent dans sa famille.

L'OUVRIER D'USINE. — J'ai aussi un fils. Il est sans travail depuis deux mois. Aussi m'a-t-il déclaré, l'autre jour, qu'il allait s'engager comme volontaire.

JEAN PROLO. — Oui, et à la première grève, il servira de chien de garde aux capitalistes, et si jamais une guerre éclate, on l'enverra à la frontière se faire tuer la peau, pour la patrie, pendant que les fils des riches se tiendront à l'abri. Vrai, il y a beaucoup de choses injustes et honteuses dans nos lois, mais je n'en connais pas de plus honteuses et de plus injustes que le remplacement et le tirage au sort.

LEBLEUD. — Très bien, Jean Prolo. Abolissons le remplacement et le tirage au sort! Voilà, du moins, une réforme sur laquelle les libéraux sont absolument d'accord avec les socialistes.

JEAN PROLO. — Ils y ont mis le temps, car, à l'époque où les doctrinaires étaient au pouvoir, ils n'ont rien fait pour les supprimer. Frère-Orban, qui ne voulait du suffrage universel ni en un, ni en deux actes, qui repoussait l'instruction obligatoire en disant que ce serait « le régime de la schlague », était d'accord avec M. Woeste pour défendre le remplacement et le tirage au sort.

LEBLEUD. — Vous déterrez toujours de vieilles histoires. Nous avons fait peau neuve...

JEAN PROLO. — Certes, et je suis le premier à m'en réjouir. Vous voulez donc, comme nous, l'abolition du remplacement et du tirage au sort; mais, pour le surplus, sommes-nous si bien d'accord que cela, sur la question militaire?

Il y a des libéraux démocrates, assurément, qui réclament, avec Georges Lorand et avec nous, la nation armée; mais il y a aussi, dans le parti libéral, des militaristes pires que les plus militaristes parmi les catholiques.

LEBLEUD. — Qui cela, par exemple?

JEAN PROLO. — M. Warocqué et les députés libéraux anversoïis, par exemple, qui ont aidé le gouvernement clérical à faire voter, en 1906, plus de cent millions pour les forts d'Anvers.

LEBLEUD. — Ils n'ont été que quatre ou cinq.

JEAN PROLO. — S'il en avait fallu plus pour sauver le gouvernement, on en aurait probablement trouvé d'autres... Ils sont une bonne douzaine, en effet, sur les bancs de la gauche, à vouloir ce qu'ils appellent une ARMÉE FORTE, qui exigerait d'énormes dépenses et entraînerait l'encasernement pour quinze ou dix-huit mois de tous les jeunes gens.

LE CULTIVATEUR. — Mais vous-mêmes, — je l'ai lu dans le « Patriote », — ne voulez-vous pas aussi l'encasernement général ?

JEAN PROLO. — Entendons-nous : notre programme, c'est la NATION ARMÉE. Nous voulons que tout le monde puisse et doive participer à la défense du pays, s'il était attaqué, mais nous voulons, en même temps, que le service soit réduit à quelques mois.

LEBLEUD. — Ce ne serait pas assez.

JEAN PROLO. — On trouve bien que c'est assez dans TOUS les autres petits pays de l'Europe, qui ne doivent pas avoir une armée pour la grande guerre, mais surtout pour empêcher que les armées des grandes puissances ne passent sur leur territoire.

UN OUVRIER. — Quelle est la durée du service dans les autres petits pays ?

JEAN PROLO. — Voici des renseignements, puisés aux sources officielles, qui ont été donnés par le député socialiste Antoine Delporte au dernier congrès du Parti ouvrier :

SUISSE : 45 à 80 jours, plus répétitions tous les deux ans de 16 à 21 jours.

SUEDE : 150 jours, plus trois rappels de 30 jours, pour l'infanterie ; huit mois pour la cavalerie.

PAYS-BAS : 4 à 8 1/2 mois pour l'infanterie ; 18 mois pour les cavaliers recrutés chaque année.

NORVEGE : 48 jours pour l'infanterie ; 90 jours pour la cavalerie.

DANEMARK : 6 mois, et exceptionnellement 14 mois pour l'infanterie ; 13 et 19 mois pour la cavalerie.

L'OUVRIER. — Et quel temps de service proposerez-vous en Belgique ?

JEAN PROLO. — De 3 à 6 mois, par exemple, pour l'infanterie, et un peu plus pour les armes spéciales.

Mais ceci, bien entendu, n'est que notre programme transitoire. Notre but final, c'est la SUPPRESSION DES ARMÉES.

LEBLEUD. — Si l'on supprime les armées, qui maintiendra l'ordre ?

LEJONE. — Qui défendra le pays en cas d'invasion ?

JEAN PROLO. — Vos deux questions indiquent les motifs qui font peser sur les peuples l'écrasant fardeau des charges militaires.

Il y a des armées, tout d'abord, parce qu'il y a des classes, parce que les riches ont besoin de pauvres en uniforme, pour

tenir les autres pauvres en respect. Le jour où le socialisme mettra fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, il suffira de quelques forces de police pour empêcher les méfaits individuels.

Il y a des armées aussi parce qu'il y a en Europe des rois et des empereurs qui ont besoin de soldats pour conserver des conquêtes injustes — comme l'Alsace-Lorraine — ou pour en faire de nouvelles.

Mais il faudra bien que cela finisse, car les charges de la paix armée deviennent insupportables : M. Beernaert déclarait, le 4 décembre 1903, à la Chambre, qu'il y a actuellement, dans les casernes d'Europe, 6 millions de soldats, et que les gouvernements européens dépensent annuellement pour la guerre 14 milliards.

LE CULTIVATEUR. — Quatorze mille millions!

UN OUVRIER. — Avec cela on donnerait de quoi vivre à tous les vieillards et de quoi manger à tous les pauvres.

UN AUTRE OUVRIER. — Mais comment cela finira-t-il?

JEAN PROLO. — Cela finira le jour où tous les peuples se gouverneront eux-mêmes, car ce ne sont pas les peuples qui ont envie de se battre. Supprimez l'empereur d'Allemagne, le tsar de Russie et quelques autres potentats, vous aurez rendu la guerre impossible. Faites triompher la république sociale dans tous les pays, vous aurez en même temps assuré l'abolition des armées, parce qu'elles seront devenues radicalement inutiles.

Or, pour que ce jour vienne, il faut que, malgré les frontières, les ouvriers se rapprochent, il faut que tous les travailleurs s'unissent....

(On entend dans la rue des jeunes gens qui chantent l'« Internationale ».)

Tenez, comme dans la chanson :

C'est la lutte finale.
Groupons-nous, et demain,
L'Internationale
Sera le genre humain!

LE PETIT CULTIVATEUR. — Ces socialistes, tout de même, ils ont plus de bon que je ne croyais.

LES VOTES DES DÉPUTÉS

Séance de la Chambre du 24 janvier 1906

**Projet de loi ouvrant un crédit
de 95 millions pour les forts
d'Anvers**

Adopté par 82 voix contre 77, et 5 absences.

Ont voté OUI :

78 catholiques et 4 libéraux : MM. Frédéric Delvaux, Tonnelier, Verheyen et Waroqué.

Ont voté NON :

Tous les socialistes, les libéraux, sauf 4, et 10 catholiques.

Se sont abstenus :

3 catholiques.

Le projet de loi a donc été voté grâce aux QUATRE VOIX LIBÉRALES.

QUATRIÈME SOIRÉE

La République

Il avait été entendu que l'on parlerait, ce quatrième soir, de la République. Aussi M. Lebleud s'était adjoint, pour la circonstance, un membre de la Société des Anciens Militaires, auquel les libéraux bruxellois avaient accordé une quinzième suppléance sur leur liste, lors des dernières élections. Le nouveau venu portait à la boutonnière une décoration qui eût voulu ressembler à l'Ordre de Léopold, et de son air le plus rogue, il apostropha notre camarade :

L'ANCIEN MILITAIRE. — J'espère bien que vous n'allez pas dire du mal de notre Roi ?

JEAN PROLO. — Votre Roi est un vilain homme. Il a laissé mourir sa femme, la vieille reine Marie-Henriette, dans l'abandon et la solitude, pendant que lui-même faisait la fête à Luchon. Il a chassé la princesse Stéphanie du lit de mort de sa mère. Il a laissé enfermer sa fille Louise dans un asile d'aliénés, bien qu'elle fût absolument saine d'esprit. Il a obligé sa fille Clémentine à quitter le palais de Laeken, pour ne plus devoir subir le contact de sa maîtresse, l'ancienne tenancière de bar, Cécille Lacroix, dite baronne Vaughan. Il n'a jamais eu un geste de pitié pour les pauvres. Il a dépensé des millions à faire d'assez laides bâtisses et n'a jamais trouvé un sou pour des œuvres humanitaires et scientifiques. Il est cause qu'au Congo des milliers de nègres sont morts pour l'enrichir, frappés, massacrés, mutilés par les récolteurs d'ivoire et de caoutchouc. Mais, je vous le dis en vérité, Léopold II serait le meilleur des princes que, suivant le mot de Paul Janson, il aurait le tort d'être de son métier, et que nous continuerions à défendre le programme du Parti ouvrier :

*Suppression des fonctions héréditaires
et établissement de la République.*

En inscrivant cet article à notre programme, nous n'avons, d'ailleurs, fait que prolonger, dans ses conséquences dernières, un mouvement commencé depuis des siècles.

Sous l'ancien régime, on peut dire que toutes les fonctions et tous les métiers étaient héréditaires. On était cordonnier, boulanger, tailleur, forgeron, de père en fils. On était notaire, magistrat, fonctionnaire, par héritage. On était noble, par droit de naissance : uniquement parce qu'il s'était donné la peine de naître, un homme héritait du pouvoir de commander, d'infliger à ses manants des impôts et des corvées, de les obliger à travailler pour lui, à laisser manger leurs récoltes par le gâbier ou les pigeons du colombier seigneurial, à battre les fossés du château, pour faire taire les grenouilles, quand le châtelain avait envie de dormir.

Tout cela, par bonheur, a été supprimé par la Révolution française. Elle n'a laissé plus ou moins debout que l'hérédité monarchique.

L'ANCIEN MILITAIRE. — C'est une garantie de stabilité.

JEAN PROLO. — Non, c'est une garantie de mauvais gouvernement à brève échéance et ce, pour une raison bien simple : lorsque le peuple ne choisit pas lui-même ceux qui le gouvernent, lorsqu'il les laisse désigner par l'aveugle hasard, il doit fatalement être gouverné, tôt ou tard, par des imbéciles ou des dégénérés.

Voyez, d'ailleurs, le spectacle que nous offrent les familles royales et impériales en Europe : le roi de Bavière est gâteux ; le roi d'Espagne est un pauvre crétin, qui collectionne toutes les tares héréditaires ; l'empereur d'Autriche est un vieux bureaucrate arrivé au dernier degré de la déchéance sénile : s'il était chef de division, on l'aurait mis à la retraite depuis longtemps ; le kaiser Guillaume II est un sot, dont les sottises feraient rire, si ce vaniteux impulsif n'était pas maître de déclencher la guerre ; Abdul Hamid, le sultan rouge, est un monstre ; le tsar Nicolas II en serait un autre, si son irresponsabilité ne le rendait pas irresponsable...

LEBLEUD. — Sapristi, Jean Prolo, vous parlez trop bien pour être un marchand de journaux.

JEAN PROLO. — Nous sommes tous comme cela dans le parti socialiste ; et puis, voyez-vous, Monsieur Lebleud, je lis mes journaux avant de les vendre.

L'ANCIEN MILITAIRE. — Quant à moi, je vous abandonne Nicolas II et Abdul Hamid, mais, sans parler de notre futur roi, le prince Albert...

JEAN PROLO. — ... qui n'aura du moins

pas grand'peine à valoir mieux que son oncle...

L'ANCIEN MILITAIRE. — ... pourquoi ne dites-vous rien de la reine Wilhelmine, du roi d'Angleterre et du roi d'Italie?

JEAN PROLO. — Oh! ceux-là, ce sont des souverains réellement constitutionnels: ils règnent, mais ne gouvernent pas.

L'ANCIEN MILITAIRE. — Mais alors, que leur reprochez-vous?

JEAN PROLO. — D'être inutiles et de coûter beaucoup plus cher qu'un président de république. Savez-vous, par exemple, quel est le traitement du président de la Confédération helvétique?

LEBLEUD. — Un million?

JEAN PROLO. — Non, 15,000 francs par an.

LE PETIT CULTIVATEUR. — Voilà un gouvernement qui me plaît!

JEAN PROLO. — Et savez-vous ce que coûte Léopold II, roi d'un pays qui n'est guère plus important que la Suisse? Trois millions cinq cent mille francs par an, plus 700,000 francs pour l'entretien de ses châteaux et de ses palais, plus le revenu des 50 millions dont les députés conservateurs, catholiques et libéraux, lui ont fait cadeau, pour le remercier de nous avoir « donné » le Congo.

LE CULTIVATEUR. — Ils sont généreux avec l'argent des autres!

UN OUVRIER. — 3,500,000 francs par an!

JEAN PROLO. — Cela fait plus de 10,000 francs par jour: tout juste ce que le gouvernement donne par an aux ouvriers sans travail!

Et puis, il n'y a pas que le roi; il y a la famille royale: 50,000 francs de pension annuelle à la comtesse de Flandre...

UN VIEUX. — Nom de Dieu! Et dire que l'on me refuse à moi les fameux 65 fr. de pension de vieillesse, parce que j'ai le nom d'être socialiste.

JEAN PROLO. — ... 200,000 francs par an au prince Albert, comme héritier présomptif, et 120,000 francs comme futur souverain du Congo.

UN OUVRIER. — Est-ce tout?

JEAN PROLO. — Non, il y a encore cinquante mille francs par an pour la princesse Clémentine, jusqu'à son mariage.

LE CULTIVATEUR. — Et nos députés votent tout ça?

JEAN PROLO. — Cela dépend ce que vous entendez par nos députés. Les catholiques, oui. Les libéraux, aussi, pour la plupart. Mais tous les socialistes votent contre, et, cette année même, le député liégeois Samuël Donnay a dit pourquoi, sans mâcher ses mots.

LE CULTIVATEUR (à part). — Décidé!

ment, je commence à n'avoir plus aussi peur des socialistes.

UN OUVRIER DE L'ETAT. — Trois millions cinq cent mille francs! Avec cela, on relèverait les salaires de tout le petit personnel.

LEJONE (à Lebleud). — C'est égal, je me méfie de ce marchand de journaux qui a lu toutes les « Annales », et qui en remonterait à M. Hoyois lui-même.

LEBLEUD. — En effet, ce n'est pas naturel.

LES VOTES DES DÉPUTÉS

Séance de la Chambre du 20 août 1908

Projet de loi sur la reprise du Congo

adopté par 83 voix contre 54 et 9 abstentions.

Ont voté OUI :

Tous les catholiques, sauf M. Colls, et MM. Verheyen, Braun, Delvaux, Franck, Huysmans, Hymans, Monville, Tonnelier (libéraux).

Se sont abstenus : 9 libéraux.

Ont voté NON :

Les autres libéraux et tous les socialistes.

CINQUIÈME SOIRÉE

La Séparation des Eglises et de l'Etat

Le lendemain était un dimanche. M. le curé monta en chaire, dénonça, une fois de plus, la « mauvaise presse », parla des élections prochaines et termina par une charge à fond contre Jean Prolo.

Notre ami, qui vendait ses journaux devant l'église, fut de suite mis au courant de ce qui venait de se passer.

— Tiens, c'est vrai, dit-il, le tirage au sort et le roi Léopold m'ont fait oublier l'article de notre programme qui demande la séparation des Eglises et de l'Etat. Si vous le voulez bien, nous en parlerons ce soir.

Comme c'était dimanche, personne ne manqua au rendez-vous, et l'assemblée se trouva particulièrement nombreuse, parce que M. Lejone avait amené quelques ouvriers du patronage Saint-Joseph, pour leur montrer que les socialistes sont des mangeurs de prêtres, des athées et des blasphémateurs.

Voici l'article 6 de notre programme, commença Jean Prolo :

Séparation des Eglises et de l'Etat :
a) suppression du budget des cultes ; b) personification civile des associations philosophiques et religieuses.

LEJONE. — Vous le voyez, mes amis, que les rouges en veulent à la religion !

JEAN PROLO. — Pas du tout. Chacun doit être libre de penser ce qu'il veut sur les choses du ciel. La religion, pour nous, est affaire privée, ou, si vous aimez mieux, affaire de conscience. Certes, il y a dans le Parti ouvrier plus de libres-penseurs que de catholiques ou de protestants, mais nous respectons toutes les croyances sincères...

LEJONE. — Alors, pourquoi réclamez-vous la suppression du budget des cultes ?

JEAN PROLO. — Parce qu'il est juste que, seuls, les participants de chaque culte

en supportent les dépenses. Quand nous bâ-
lissions une Maison du Peuple, nous le
faisons à nos frais; que les prêtres fassent
de même pour les églises.

LEJONE. — Vous savez bien que le bud-
get des cultes est une indemnité pour
les biens d'Eglise qui ont été confisqués
pendant la Révolution.

JEAN PROLO. — Je sais, pour l'avoir
lu dans les journaux, que les catholiques
le prétendent, mais je sais aussi que la
Révolution française, après avoir payé pen-
dant quelque temps des traitements et des
pensions au clergé, décida finalement que
la République ne salarierait plus aucun
culte. Plus tard, quand Napoléon recom-
mença à payer les prêtres, ce ne fut pas à
titre d'indemnité, mais simplement pour
avoir à sa solde des gendarmes en soutane,
qui tiendraient le peuple dans l'obéissance.
Ce qui prouve, d'ailleurs, que les traite-
ments des ministres du culte ne sont pas
une indemnité pour les biens d'Eglise, c'est
que l'Etat belge salarie aussi bien les rab-
bins juifs et les pasteurs protestants que les
prêtres catholiques.

LEJONE. — Dès lors de quoi vous plai-
gnez-vous, puisque tout le monde a sa
part du gâteau?

JEAN PROLO. — Je me plains de ce que
nous, qui sommes des libres-penseurs, qui
ne fréquentons ni l'église, ni le temple, ni
la synagogue, nous soyons obligés de payer
pour le culte des autres; et je me plains,
surtout, de ce que nous soyons obligés de
payer pour des prêtres qui sont avant tout
des agents du parti clérical, et qui se ser-
vent de la chaire de vérité pour outrager,
calomnier et diffamer les socialistes.

LEJONE. — Ils les attaquent, parce que
ce sont des incroyants.

JEAN PROLO. — Non, ils les attaquent
parce que le Parti ouvrier défend les droits
du peuple, et parce que l'Eglise se met
toujours, et s'est toujours mise du côté des
riches et des puissants.

LEJONE. — Notre Seigneur Jésus-Christ
était le fils d'un pauvre charpentier, et il
chassait les marchands du Temple.

JEAN PROLO. — Aussi fut-il condamné
à mort par les prêtres et, s'il revenait sur
la terre, lui qui aimait les pauvres et
méprisait les riches, on le persécuterait à
nouveau, comme on persécute, en Italie
et ailleurs, les démocrates chrétiens qui se
réclament de lui.

LEJONE. — Les démocrates chrétiens
sont des « socialistes verts ».

JEAN PROLO. — Même MM. Renkin,
Carton de Wiart, Verhaegen ou Helleputte?

LEJONE. — Non, ceux-là sont d'excel-
lents conservateurs catholiques, qui se ser-
vent du socialisme chrétien comme d'une

vaccin contre le socialisme. Je veux parler de ces maudits daensistes, qui sont presque aussi socialistes et révolutionnaires que vous.

JEAN PROLO. — Peut-être, mais ils ont un tort impardonnable: c'est de diviser en deux la classe ouvrière et la démocratie, d'opposer les ouvriers croyants et les non croyants, d'empêcher que tous les travailleurs ne s'unissent et ne fassent bloc, pour lutter contre le capitalisme.

LEJONE. — Heureusement qu'ils ne le font pas, car ce serait fait de nous.

JEAN PROLO. — Vous ne perdrez rien pour attendre, car, tôt ou tard, les ouvriers comprendront qu'ils doivent se rapprocher, pour la défense de leurs intérêts de classe, de même que M. De Smet de Naeyer, chef du cabinet catholique, conseillait à tous les bourgeois, fussent-ils protestants ou israélites, de s'unir sous son drapeau, pour lutter contre le socialisme.

LEJONE. — Un ministre catholique n'a pu parler ainsi.

JEAN PROLO. — Je n'affirme rien sans être sûr.

Voici les « Annales parlementaires » de 1903-1904. A la séance du 20 avril 1904, M. De Smet de Naeyer, défendant le parti catholique contre le reproche d'être un parti confessionnel, prononça les paroles suivantes:

« M. DE SMET DE NAEYER. — J'affirme que le parti qui occupe le pouvoir n'est pas un parti confessionnel, et je le prouve... J'ajoute même que l'on peut être catholique pratiquant et ne point appartenir au parti catholique.

» M. DESTREE. — Très bien.

» M. DE SMET DE NAEYER. — Je suppose, par exemple, un catholique qui serait républicain militant...

» M. VANDERVELDE. — Mgr Keesen, par exemple!...

» M. DE SMET DE NAEYER. — Ce citoyen sera des nôtres sur le terrain de la religion, mais il n'appartiendra pas à notre parti politique, parce que notre parti est monarchiste. (Très bien, à l'extrême gauche.) Par contre, un homme qui ne pratique personnellement aucun culte, ou bien un protestant, un israélite même, pourront se ranger sous notre drapeau politique. (Exclamations à gauche; nouvelle hilarité à l'extrême gauche.) » (1)

Eh bien! qu'en dites-vous, Monsieur Le-

(1) « Annales parlementaires », 1903-1904, Séance du 20 avril 1904, p. 1341.

jône? Voilà qui est parler, n'est-ce pas?

D'après M. De Smet de Naeyer, que tout le monde a approuvé sur les bancs de la droite, les libres-penseurs, les protestants ou les juifs peuvent être membres du parti catholique belge; les catholiques, s'ils sont en même temps républicains, et « a fortiori » socialistes, ne le peuvent pas!

UN OUVRIER CATHOLIQUE (à l'un de ses amis). — Tu as entendu, Jacques?

JACQUES. — Je ne puis en croire mes oreilles.

L'OUVRIER CATHOLIQUE. — Il y a des catholiques qui ne sont pas catholiques; des libres-penseurs, des protestants, des juifs, qui se rangent sous le drapeau de M. Woeste, pour mieux garder l'assiette au beurre. Eh bien, alors, je ne vois pas de raisons pour que nous, ouvriers chrétiens, nous ne nous entendions pas aussi avec nos camarades, pour défendre nos intérêts. Nous resterons catholiques pour notre âme; mais nous serons socialistes pour notre corps, c'est-à-dire pour notre pain, notre salaire et l'avenir de nos enfants.

JACQUES. — Mais je n'ose pas quitter le patronage. J'ai beaucoup d'enfants. Je crains que la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne me prive de secours. Mais je te prie de croire que les paroles de M. De Smet de Naeyer ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. On s'en souviendra aux prochaines élections.

UN AUTRE OUVRIER DU PATRONAGE. — Je n'ai jamais voté pour les socialistes. Cette fois, je voterai pour eux.

LEJONE. — Quelle déroute! Ce diable d'homme rendrait des points à M. le curé, si les sermons du dimanche étaient contradictoires.

LES VOTES DES DÉPUTÉS

Séance de la Chambre du 3 avril 1900

Projet de loi augmentant
les traitements du clergé

Ont voté OUI :

80 catholiques.

Ont voté NON :

23 socialistes et libéraux.

Séance de la Chambre du 10 mai 1906

Amendement de M. Pepin, établissant, pour le personnel des chemins de fer, un salaire minimum de 3 francs et une journée de travail maximum de 10 heures.

Ont voté NON :

70 catholiques.

Ont voté OUI :

55 libéraux et socialistes.

SIXIÈME SOIRÉE

La Protection du Travail

Ce soir-là, les journaux annonçaient que la Chambre, après de longs débats, venait enfin de voter la journée de 9 heures dans les mines.

Comme cela se trouve — dit Jean Prolo — je voulais justement aborder avec vous l'examen de notre programme économique.

Les premiers articles de ce programme, qui a déjà près de vingt ans d'âge, sont les suivants :

1. *Création d'un Ministère du Travail;*
2. *Reconnaissance légale des associations;*
3. *Réglementation légale du contrat de travail.*

LEJONE. — Voilà bien des figues après Pâques. Le ministère du Travail existe depuis quinze ans.

JEAN PROLO. — Ouil, mais le malheur, c'est que les ministres du Travail sont, avant tout, des ministres du Capital. Il faudra changer cela !

LEJONE. — Il y a une loi sur la reconnaissance légale des unions professionnelles depuis 1896.

JEAN PROLO. — Certes, mais elle est si mal faite, que les associations neutres elles-mêmes refusent de se faire reconnaître. Il faudra la refaire, depuis le premier article jusqu'au dernier.

LEJONE. — Il y a aussi une loi sur le contrat de travail.

JEAN PROLO. — Nous demandons beaucoup plus, et, notamment :

1^o La fixation d'un minimum de salaire pour les ouvriers employés dans les travaux publics ;

2^o L'interdiction du travail des enfants âgés de moins de 14 ans ;

3^o La réduction de la journée de travail à huit heures, pour les adultes des deux sexes ;

4^e L'interdiction du travail de nuit pour tous les ouvriers et toutes les industries, vu que ce mode de travail n'est pas absolument nécessaire;

5^e Le repos du dimanche.

LEJONE. — Mais tout cela est en partie réalisé par notre gouvernement.

LEBLEUD. — Et il y a des libéraux qui réclament ces réformes, tout aussi bien que les catholiques et les socialistes.

JEAN PROLO. — En effet, les temps sont changés, depuis que les ouvriers votent et qu'il y a des socialistes à la Chambre. Aujourd'hui, comme disait un jour Edmond Picard, tout le monde se bouscule sur le chemin de Damas. M. Woeste lui-même est interventionniste!

LEJONE. — Ne l'a-t-il pas toujours été?

JEAN PROLO. — Je vous en fais juge.

En 1878, les deux ou trois libéraux progressistes qui siégeaient à la Chambre proposaient de réglementer le travail des femmes et des enfants. La proposition fut repoussée à une majorité énorme, qui comprenait presque tous les libéraux et les catholiques, et M. Woeste se chargea de justifier, en ces termes, l'attitude des uns et des autres:

« Que veulent, s'écria-t-il, les partisans de la réglementation? Vous ne laisserez pas descendre dans les mines vos femmes et vos enfants. Mais que répondrez-vous aux ouvriers lorsqu'à leur tour ils diront: Vous, Etat, vous interdisez à nos femmes et à nos enfants le travail des mines; eh bien! procurez-leur un autre travail, et, si vous ne leur en procurez pas, fournissez-leur au moins des moyens d'existence.

» Vous aurez ainsi légitimé le droit au travail et le droit à l'existence, et si vous refusez alors de fournir à l'ouvrier, à sa femme et à ses enfants du pain ou du travail, vous les aurez alors fatalement amenés à se faire les partisans des bouleversements sociaux.

» Nous, membres de la droite, et vous, membres de la gauche, qui, pour la plupart, n'admettez pas plus que nous qu'il y ait une question sociale à résoudre, nous ne pouvons admettre la réglementation du travail, parce que nous serions sans défense contre le langage de l'ouvrier, demandant — en s'appuyant sur la détresse des siens — du travail et du pain. »

LEJONE. — Il y a de cela trente ans, et, depuis lors, M. Woeste n'a-t-il pas voté la loi de 1889, protégeant le travail des femmes et des enfants?

JEAN PROLO. — Certes, après les émeutes de Charleroi, qui, suivant l'expression

du Père Vermeersch, firent voir aux bourgeois, à la lueur des incendies, qu'il y avait une question sociale. Immédiatement après ces émeutes, on créa la Commission du travail, et l'on fit voter, de 1886 à 1889, quelques lois sociales, dont la plus importante, fut la réglementation du travail des femmes et des enfants.

LEBLEUD. — Lois de façade, a dit votre député Emile Vandervelde.

JEAN PROLO. — Lois de façade, assurément, mais, du moins, consacraient-elles le principe de l'intervention légale, et ce principe, M. Lebleud, vos amis, les doctrinaires, ont été parmi les derniers à le repousser. En 1889, par exemple, la loi sur le travail des femmes et des enfants ne recueillit que trois voix de gauche: celles de MM. Houzeau, Paul Janson et Hanssens. Tous les doctrinaires s'abstinrent ou votèrent contre.

LEBLEUD. — Vous ressuscitez toujours de vieilles histoires. Je vous ai déjà dit que les libéraux avaient fait peau neuve.

JEAN PROLO. — Pas tous. Vous avez encore parmi vous des doctrinaires incorrigibles qui trouvent le moyen d'être plus réactionnaires, dans les questions relatives au travail, que les catholiques eux-mêmes. Ce sont eux qui ont fait l'opposition la plus acharnée à la loi de 1905 sur le repos du dimanche. Ce sont eux qui ont énergiquement soutenu, en 1907, M. De Smet de Naeyer dans son opposition à la limitation des heures de travail dans les futurs charbonnages de la Campine.

LEJONE. — Du moins reconnaissez-vous que les catholiques ont renversé le gouvernement de M. De Smet parce qu'il s'opposait à cette réforme.

JEAN PROLO. — Non pas LES catholiques, mais QUELQUES catholiques. Voici les « Annales » du 11 avril 1907: l'amendement fut adopté par 76 voix contre 70; il y eut dans la minorité 59 catholiques et 11 doctrinaires.

UN OUVRIER. — Les terre-neuves du gouvernement.

JEAN PROLO. — Oui, mais, cette fois, ils sombrèrent avec le gouvernement.

LEBLEUD. — Depuis lors, les opposants libéraux se sont presque tous ralliés et ont voté la journée de neuf heures dans les mines.

LEJONE. — Il en a été de même des opposants catholiques.

JEAN PROLO. — Certes, et rien ne montre mieux que, pour obtenir quelque chose, les ouvriers n'ont qu'à montrer les dents et voter pour les socialistes.

LEJONE. — C'est plus facile à dire qu'à prouver.

JEAN PROLO. — Point du tout, et je vais vous le prouver tout de suite.

Avant 1886, y avait-il, en Belgique, des lois protégeant les travailleurs?

UN OUVRIER. — Pas une seule.

JEAN PROLO. — Quand les premières de ces lois ont-elles été votées?

L'OUVRIER. — Au lendemain des émeutes de Charleroi.

JEAN PROLO. — Et depuis?

L'OUVRIER. — Après 1894, lorsque 28 socialistes sont entrés à la Chambre, on a créé le Ministère du Travail, et on a voté la loi sur les pensions, la loi sur les accidents du travail, la loi sur les unions professionnelles, etc.

JEAN PROLO. — Oui, et cela a duré jusqu'au jour où les socialistes, après l'échec de la grande grève de 1902, ont perdu quelques sièges aux élections suivantes. Car, retenez bien ceci, camarades : de 1904, date de nos échecs, jusqu'à 1908, LE GOUVERNEMENT N'A PAS PRIS L'INITIATIVE D'UNE SEULE LOI SOCIALE; la seule loi qui ait été votée, pendant ces quatre ans, la loi sur le repos du dimanche, émanait de l'initiative parlementaire. Pour que le gouvernement se réveille, pour que la machine législative recommence à travailler en faveur des ouvriers, il a fallu que les socialistes remportent de nouvelles victoires aux élections de 1908.

UN OUVRIER. — Il n'y a rien de tel pour faire marcher les conservateurs.

UN AUTRE OUVRIER. — Nos gouvernants sont comme les hannetons : pour qu'ils avancent, on doit leur pincer les pattes.

UN AUTRE. — Eh bien! on les leur pincera, Jean Prolo, et pas plus tard qu'aux élections prochaines.

LES VOTES DES DEPUTÉS

Séance de la Chambre du 27 février 1878

Amendement Jottrand interdisant le travail des mines aux filles et aux femmes

Votent NON :

86 libéraux et catholiques.

Votent OUI :

5 progressistes et catholiques.

Séance de la Chambre du 9 août 1889

—
Projet de loi réglementant le travail des femmes et des enfants; et interdisant le travail des mines aux femmes
—

Votent OUI :

Tous les catholiques et 3 libéraux: MM. Hanssens, Houzeau et Janson.

Votent NON :

15 libéraux : MM. Bara, Pirmez, etc.

S'abstiennent :

8 libéraux.

—
Séance de la Chambre du 11 avril 1907

—
Amendement Beernaert autorisant le gouvernement à limiter la durée du travail au fond des mines
—

Votent OUI :

Tous les socialistes, et une partie des libéraux et des catholiques :
Soit 76 voix.

Votent NON :

57 catholiques et MM. Van Marcke, Warocqué, Boël, Braum, F. Delvaux, Huysmans, Hymans, Lepage, Masson, Monville et Mullendorf (doctrinaires).

Soit 70 voix.

(Démission du gouvernement.)

—
Séance de la Chambre du 1^{er} avril 1909

—
Proposition Destrée limitant la durée du travail dans les mines
—

Votent OUI :

123 membres.

Votent NON :

8 membres.

SEPTIÈME SOIRÉE

La Bienfaisance

Jean Prolo, entrant aux Trois Couleurs, trouva Lejone et Lebleud prêts à se prendre aux cheveux.

LEBLEUD. — Voyez, Jean Prolo, ce que je lis dans l'« Etoile ». M. Mechelynck, député libéral de Gand, vient d'apporter la preuve que les sociétés de Saint-Vincent de Paul ne donnent du pain aux pauvres qu'à la condition qu'ils aillent à la messe et qu'ils envoient leurs enfants chez les nonnettes ou les petits frères !

JEAN PROLO. — Il y a belle lurette que je sais cela.

LEJONE. — Les libéraux en font autant avec les deniers des contribuables. Quand ils étaient les maîtres à Tournai, ils ne secouraient que leurs amis.

JEAN PROLO. — C'est tout au moins M. Hoyois qui le dit.

LEJONE. — M. Hoyois ne dit jamais que la vérité.

JEAN PROLO. — Au surplus, cela ne m'étonnerait pas autrement, et c'est un des motifs pour lesquels nous voudrions, peu à peu, rendre les bureaux de bienfaisance inutiles, en assurant les ouvriers contre les risques de tomber à leur charge.

Voici, d'ailleurs, ce que dit, à ce sujet, notre programme :

Transformation de la bienfaisance publique en assurance générale de tous les citoyens : a) en cas de chômage ; b) d'incapacité de travail (maladies, accidents, invalidité ou vieillesse ; c) de décès (veuves et orphelins).

LEJONE. — Mais tout cela existe plus ou moins.

JEAN PROLO. — Oui, mais plutôt moins que plus.

Quelques communes et les deux ou trois provinces qui comptent des socialistes dans leur députation permanente accordent des subsides aux ouvriers qui s'assurent con-

tre le chômage. Le gouvernement encourage les mutualités reconnues, mais il a fait la loi sur les sociétés de secours mutuels de telle sorte que les mutualités socialistes, ou même neutres, hésitent beaucoup à se faire reconnaître. Il a, sous la pression des députés socialistes, fait voter une loi sur les accidents du travail, qui vaut mieux que l'ancienne, mais qui ne donne à l'ouvrier frappé d'invalidité complète que la moitié de son salaire.

LEJONE. — Vous oubliez les pensions de vieillesse.

JEAN PROLO. — Ah oui, parlons-en ! Les subventions de l'Etat, payées par tout le monde, ne profitent qu'aux petits bourgeois et aux ouvriers aisés, qui ont de quoi faire des versements à la Caisse de retraite. Quant aux pauvres diables, à ceux qui ont le plus besoin de secours, on ne leur donne plus rien !

LEJONE. — Et les 65 francs par an ?

JEAN PROLO. — Finis, vous dis-je. Dorénavant, pour obtenir quelque chose, il faudra avoir fait des versements préalables. Notre ami Destree avait déposé une proposition de loi qui maintenait, POUR L'AVENIR, l'allocation de 65 francs : elle a été repoussée par toute la droite.

UN OUVRIER. — Et dire que ces mêmes gens votent, chaque année, 50,000 francs pour la pension de la comtesse de Flandre !

UN VIEUX. — J'aurai 65 ans dans trois ans, et je n'ai rien versé à la Caisse de retraite.

JEAN PROLO. — Dans ce cas, mon pauvre ami, vous n'aurez droit à rien !

LE VIEUX. — Est-ce que, dans les autres pays, on ne fait pas plus pour les vieux travailleurs ?

JEAN PROLO. — La Chambre française vient de voter une bonne loi sur les pensions de vieillesse, et, en attendant que le Sénat la vote à son tour, tous les vieillards âgés de 70 ans, ou incapables de travailler avant d'avoir atteint cet âge, ont LE DROIT d'être assistés par les communes.

LE VIEUX. — Et en Angleterre ?

JEAN PROLO. — En Angleterre, depuis le 1er janvier 1909, tous les vieillards âgés de 70 ans, citoyens anglais, ont droit à une pension de 1 fr. 25 à 6 fr. 25 par semaine, sans devoir faire aucun versement préalable.

LE VIEUX. — Et en Allemagne ?

JEAN PROLO. — C'est en Allemagne que l'Etat a organisé le système d'assurances obligatoires qui se rapproche le plus de ce que nous réclamons dans notre programme : tous les ouvriers et employés y sont assurés, à la fois, contre la maladie,

les accidents et l'invalidité ou la vieillesse.

Tenez, j'ai précisément dans ma poche une petite brochure qui donne les résultats des assurances ouvrières en Allemagne, pour ces dernières années.

En 1906, il y avait en Allemagne 12 millions 408,706 travailleurs assurés contre les maladies; 19,227,000 contre les accidents, et 14,142,700 contre la vieillesse et l'invalidité.

LE VIEUX. — Et quelle pension donne-t-on à ces vieillards?

JEAN PROLO. — De 138 à 288 francs par an. Ce n'est pas le Pérou, mais cela vaut toujours mieux que de devoir tendre la main.

UN OUVRIER AGRICOLE. — Et les travailleurs de l'agriculture ont-ils droit à quelque chose?

JEAN PROLO. — Ils sont assimilés aux ouvriers industriels.

L'OUVRIER AGRICOLE. — Ce n'est pas comme en Belgique, pour les accidents du travail : un de mes camarades a été blessé dernièrement en travaillant dans une ferme. On lui a dit qu'il n'avait droit à rien, parce que le fermier n'employait que lui.

JEAN PROLO. — En effet : bien que les accidents du travail soient aussi nombreux en agriculture que dans beaucoup d'industries, la loi ne s'applique pas aux ouvriers de ferme, à moins que leur patron n'ait plus de trois ouvriers à ses ordres.

L'OUVRIER AGRICOLE. — Le gouvernement nous oublie toujours, quand il fait voter des lois sociales.

JEAN PROLO. — Savez-vous pourquoi, camarade? Parce que vous vous laissez oublier. Ce n'est pas moi qui le dis; c'est un député catholique, M. Cartuyvels, qui, dans un discours qu'il prononça naguère à la Chambre, disait : « On accorde des satisfactions aux ouvriers industriels, parce qu'ils se font craindre; on ne fait rien pour les ouvriers agricoles, parce qu'ils sont soumis et patients. »

L'OUVRIER AGRICOLE. — Ce M. Cartuyvels avait raison. Quand on veut obtenir quelque chose, il faut montrer les dents. Eh bien! on les montrera, pas plus tard que le jour des élections.

LES VOTES DES DÉPUTÉS

Séance de la Chambre du 11 juin 1903

Amendement Denis en faveur de
l'assurance obligatoire contre les
accidents

Votent OUI :

52 membres,

c'est-à-dire tous les socialistes, les libé-
raux, sauf 2, et 3 catholiques : MM. Cou-
sot, Mabille et de Ponthière.

Votent NON :

66 membres,

c'est-à-dire 64 catholiques et 2 libéraux :
MM. Trasenster et F. Delvaux.

S'abstiennent :

11 catholiques et 2 libéraux : MM. Bau-
duin et Huysmans.

HUITIÈME SOIRÉE

Les Impôts

Avez-vous vu, dit Jean Prolo, comment M. Liebaert a fait pour que le budget de 1909 ne soit pas en déficit? Il prévoyait 618 millions de dépenses, et seulement 612 millions de recettes, soit un manquant de 6 millions. Heureusement, la caisse de remplacement était là. Il y a fait un emprunt de 6 millions 892,000 francs, et grâce à ce tour de passe-passe, le budget a l'air d'être en équilibre.

LE DEBITANT. — Oui, mais on maintient le droit de licence.

LEBLEUD. — Et, de 1890 à 1905, les cléricaux ont porté la dette publique de 2 milliards 18,043,774 francs à 3 milliards 246,474,123 francs.

LE DEBITANT. — Ça m'est encore égal nos arrière-petits-neveux paieront

JEAN PROLO. — Oui, mais, en attendant, les contribuables paient les intérêts de cette dette et, en 1909, par exemple, ont donné aux rentiers de l'Etat la jolie somme de 178 millions!

LE PETIT CULTIVATEUR. — Ceux qui ne font rien reçoivent; ceux qui travaillent paient. On augmente la dette et on ne diminue pas l'impôt foncier.

JEAN PROLO. — C'est toute l'histoire de la gestion financière des cléricaux. Au lieu de faire payer ceux qui ont de quoi, par l'impôt sur le revenu et sur les successions, ils préfèrent emprunter, et, pour payer les rentes des emprunteurs, augmenter les impôts qui pèsent sur les travailleurs.

LEJONE. — Il n'y a pas d'impôt sur les salaires.

JEAN PROLO. — Pas d'impôts directs, non; mais des impôts indirects, des impôts de consommation, qui ont plus que doublé depuis que les cléricaux sont au pouvoir.

UN OUVRIER. — Qu'est-ce que des impôts de consommation?

JEAN PROLO. — Ce sont les impôts sur l'alcool, le tabac, la bière, le sucre, la viande, le beurre, la margarine, en un

mot sur tout ce qui sert à la consommation courante. Ces impôts plaisent beaucoup aux ministres des finances conservateurs, parce que, suivant le mot de M. Tack, ils permettent de plumer la poule sans la faire crier; mais ils sont les plus injustes de tous, parce qu'ils pèsent plus lourdement sur les pauvres que sur les riches.

L'OUVRIER. — Comment cela?

JEAN PROLO. — C'est bien simple, mon camarade: il y a certes des gens qui sont cent, mille, dix mille fois plus riches que vous; il n'y en a pas qui ont le ventre cent, mille, dix mille fois plus grand que le vôtre, et qui mangent ou boivent cent, mille, dix mille fois plus d'alcool, de bière, de viande, de beurre ou de sucre. Aussi, les riches paient-ils, en proportion de leur fortune, beaucoup moins d'impôts de consommation que les pauvres, et c'est pour ce motif — je l'ai lu dans un discours d'Hector Denis — qu'un célèbre économiste français, Jean-Baptiste Say a appelé ces impôts, des impôts progressifs sur la misère.

L'OUVRIER. — Est-ce que nous payons ainsi beaucoup d'impôts, sans nous en apercevoir?

JEAN PROLO. — Hector Denis en a fait le calcul.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, le 9 décembre 1908, il a établi, comme suit, la charge des impôts de consommation par tête d'habitant:

I. Consommations nécessaires ou utiles :

Beurre, margarine, viande, sucre, fruits, bière, vinaigre.

Fr. 4.70 par habitant;

II. Consommations de luxe ou stériles :

Vin et tabac,

Fr. 1.87 par habitant;

III. Consommations nuisibles :

Alcool,

Fr. 6.29 par habitant;

Total :

Fr. 12.86 par habitant.

L'OUVRIER. — Douze francs 86 par tête!

JEAN PROLO. — Cela fait donc en moyenne, fr. 64.30 pour une famille de cinq personnes; mais comme les riches consomment plus, on peut admettre que, chaque année, une famille ouvrière de cinq personnes paie à l'Etat CINQUANTE FRANCS d'impôt.

LEJONE. — Vous voulez supprimer les

impôts de consommation; mais que mettez-vous à la place?

JEAN PROLO. — Voici ce que dit notre programme:

Réorganisation des finances publiques.

a) Abolition des impôts indirects et spécialement des impôts de consommation et des tarifs de douane;

b) Monopole de l'alcool et des tabacs;

c) Impôt progressif sur le revenu; sur les legs et donations entre vifs (sauf les cas de libéralités faites à des œuvres d'utilité publique);

d) Suppression de l'hérédité ab intestat, sauf en ligne directe et dans des limites à déterminer.

LEBLEUD. — Il y a du bon, là dedans. Je suis aussi pour le monopole de l'alcool, car, avec des droits élevés, c'est le seul moyen d'éviter les fraudes, qui font tort aux honnêtes gens et qui enrichissent les voleurs.

LE PETIT CULTIVATEUR. — Et moi je suis pour l'impôt sur le revenu, comme on est en train, paraît-il, de l'établir en France: il est juste que ceux qui ont à peine le nécessaire, ne paient rien; que les revenus moyens paient quelque chose; que les gros et les très gros revenus paient beaucoup.

LEJONE. — Dans le discours qu'il a fait à Waremmé, l'an dernier, M. Woeste a montré, au contraire, que ce serait injuste: « L'impôt sur le revenu — a-t-il dit — ne pourrait que diminuer les ressources des classes supérieures et, par suite, le revenu des œuvres, des bonnes œuvres. »

JEAN PROLO. — Nous aimons mieux qu'elles paient leur part, et qu'avec cette part, nous créions nous-mêmes ces bonnes œuvres.

LEJONE. — Si vous faites cela, les capitaux émigreront!

JEAN PROLO. — Où iraient-ils? L'impôt sur le revenu existe en Angleterre, existe en Allemagne, existe en Hollande et en Suisse, et ne tardera plus longtemps à être établi en France.

LEJONE. — Vive donc la Belgique, puisque ce sera bientôt le seul pays où les pauvres paieront presque tous les impôts et où les riches pourront continuer à faire marcher l'industrie et le commerce, puisque l'Etat ne touchera pas à leurs revenus!

Voyez-vous, Jean Prolo, je vous pardonnerais encore de séparer l'Eglise de l'Etat, d'abolir le remplacement, de supprimer le

vote plural, d'établir la république, mais toucher à nos revenus, mettre la main sur nos successions, cela je ne vous le pardonnerais jamais.

JEAN PROLO. — Il faudra bien que vous y passiez, cependant, car, le jour où les socialistes seront au pouvoir, un de leurs premiers soins sera d'alléger les charges du peuple, d'établir l'impôt sur le revenu, et de supprimer, purement et simplement, l'hérédité en ligne collatérale.

LE BLEUD. — Alors on ne pourra plus hériter de ses frères, de ses sœurs, de ses oncles ou tantes, de ses cousins ou cousines ?

JEAN PROLO. — Si, mais à la condition qu'ils fassent un testament; et, dans ce cas, la collectivité interviendra encore et dira: « Part à deux, camarade; je te laisse les trois quarts de la fortune qu'on te lègue et je prends le quatrième quart — 25 pour cent des successions testamentaires — pour donner des pensions aux vieillards, assurer l'entretien des enfants pauvres, ou étendre, dans l'intérêt général, le domaine collectif.

LEBLEUD. — Et quand il s'agira de la succession des père et mère ?

JEAN PROLO. — Dans ce cas, je ne vois aucun inconvénient à maintenir le régime actuel, sauf à prélever sur les successions en ligne directe, un impôt d'autant plus fort que les fortunes seront plus grosses.

LE PETIT CULTIVATEUR. — Ce ne sera que justice. Il est scandaleux qu'aujourd'hui les enfants d'un campagnard qui laisse une petite maison doivent payer l'impôt successoral, tandis que les fils d'un banquier, qui a des millions en portefeuille, ne paient rien sur les valeurs mobilières de la succession.

UN OUVRIER. — C'est injuste, en effet, mais, personnellement, cela ne me touche guère, car je n'ai pas de maison.

JEAN PROLO. — Non mon camarade; mais je t'ai montré, tout à l'heure, que tu dois payer tout de même; et, par conséquent, tu as le même intérêt que notre ami le campagnard, à la REFORME DEMOCRATIQUE DES IMPOTS.

LES VOTES DES DÉPUTÉS

Séance de la Chambre du 14 février 1903

Projet de loi : Augmentation de
20 millions les droits sur l'al-
cool

Votent OUI :

Les catholiques.

Votent NON :

Les libéraux et les socialistes.

NEUVIÈME SOIRÉE

Le Collectivisme

On était venu aux « Trois Couleurs », en plus grand nombre que jamais, car Jean Prolo avait annoncé l'intention, pour finir, de parler du collectivisme. Il s'appretait à lire les articles du Programme socialiste relatifs à la propriété, lorsque le petit cultivateur, qui attendait cette dernière soirée avec impatience, s'écria :

« Nous allons savoir enfin s'il est vrai que les socialistes veulent le partage des biens ! »

JEAN PROLO. — Et quand ce serait, autant que ce n'est pas, camarade, croyez-vous que la plupart des gens, à commencer par vous, auraient à y perdre ?

LE CULTIVATEUR. — Ma foi ! je n'y ai jamais songé.

JEAN PROLO. — Eh bien ! si vous le voulez, nous tâcherons de faire le compte. Les économistes ont calculé que, dans un pays comme la France, si l'on partageait également tous les biens, mobiliers et immobiliers, chaque citoyen aurait droit à une valeur de 6,000 francs environ. En Belgique, ce serait probablement un peu moins, quelque chose comme 5,000 francs.

LE CULTIVATEUR. — Cinq mille francs par tête ?

JEAN PROLO. — Parfaitement. Cela fait donc pour une famille moyenne, père, mère et trois enfants, vingt-cinq mille francs. Eh bien ! mes amis, si l'on vous proposait d'échanger vos économies contre vingt-cinq mille francs, plus ce que vous continueriez à gagner par votre travail, y en a-t-il beaucoup, parmi vous, qui refuseraient ?

LES OUVRIERS. — Nous accepterions tous.

LE CULTIVATEUR. — Et moi aussi ! Décidément, si les socialistes veulent faire le partage, j'en suis !

JEAN PROLO. — Oui, mais nous n'en sommes pas. Nous savons bien que, si l'on partageait aujourd'hui, dans vingt-cinq ans ce serait à recommencer. Il y aurait, de nouveau, des gros et des maigres, des

travailleurs et des fainéants, des pauvres et des riches. Aussi, ce que nous voulons, c'est précisément le contraire du partage : la propriété collective du sol et des grands moyens de production.

Voici, d'ailleurs, ce que dit notre programme :

Extension progressive du domaine public. — Reprise par l'Etat de la Banque nationale et organisation sociale du crédit, accordé au prix de revient, aux particuliers et aux associations de travailleurs. — Domaine industriel: expropriation, pour cause d'utilité publique, des mines, des carrières, du sous-sol en général, ainsi que des grands moyens de production et de transport. — Domaine agricole: a) nationalisation des forêts; b) reconstitution et développement des biens communaux; c) reprise progressive du sol par l'Etat et les communes.

LEBLEUD. — Ce n'est pas le partage des biens, mais ça ne vaut pas mieux.

LEJONE. — C'est la confiscation des propriétés. Les socialistes veulent — comme l'a dit notre Saint Père Léon XIII — dépouiller le travailleur des fruits de son travail.

JEAN PROLO. — Vous vous trompez, M. Lejone, ou vous essayez de tromper les autres. Tous les socialistes, depuis Karl Marx jusqu'à César De Paepe, n'ont jamais cessé de dire qu'ils respectaient la propriété, aussi longtemps qu'elle restait associée au travail. Personne, parmi nous, ne songe, par exemple, à enlever aux artisans la propriété de leurs instruments de travail, aux petits commerçants la propriété de leur boutique, aux cultivateurs la propriété de leur lopin de terre. Vous le savez d'ailleurs aussi bien que moi, ce n'est pas le socialisme, c'est le capitalisme qui dépouille les travailleurs de leur propriété.

LEBLEUD. — Comment cela?

JEAN PROLO. — Par les rafles financières d'abord; ensuite, et surtout, par la concurrence que les sociétés anonymes, les grands magasins, les cultures capitalistes des pays d'outre-mer font aux artisans, aux petits commerçants et aux cultivateurs propriétaires.

Voyez, par exemple, ce qui s'est produit pour les tisserands à la main...

LE CULTIVATEUR. — Dans le temps, à la campagne, il y avait un métier à tisser dans chaque maison.

JEAN PROLO. — Aujourd'hui les tisseurs manuels ont disparu, crèvent de misère, ou travaillent, comme ouvriers, dans les tissages mécaniques.

UN OUVRIER. — C'est la même chose pour les cordonniers, ruinés par les fabriques de chaussures, pour les typographes, expropriés par les machines à composer, pour les menuisiers qui ne peuvent plus lutter contre le travail mécanique.

UN MAÇON. — Dans l'industrie du bâtiment, plus possible de devenir patron : il n'y en a plus que pour les gros entrepreneurs.

L'ÉPICIER DU COIN. — Et nous, nous pourrions bientôt fermer boutique, maintenant que la maison Devèze a ouvert une succursale sur la place.

LE CULTIVATEUR. — Pour les campagnards, cela ne va pas mieux : chaque fois qu'il y a un lopin de terre à vendre, c'est un richard de la ville qui l'achète, pour s'arrondir, et qui nous le loue, ensuite, cher comme poivre.

JEAN PROLO. — Sur cent hectares de terres, en cultures ordinaires, savez-vous combien il y en a encore qui soient cultivés par le propriétaire : 31, et encore dans les régions les plus pauvres du pays. Les 69 autres sont cultivés par des locataires, qui doivent, à la fin de chaque année, payer de lourds fermages à quelque pisif de la ville.

Or, quand il en est ainsi, quand la propriété est séparée, « divorcée » du travail, dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie, nous demandons l'appropriation collective des moyens de production.

LEJONE. — Vous voulez donc exproprier les capitalistes sans indemnité, comme l'a dit un jour, à la Chambre, le député socialiste Smeets ?

JEAN PROLO. — Smeets n'a jamais dit cela, et on ne le lui a fait dire qu'en coupant sa phrase en deux. Ce qu'il a dit, c'est ce que nous disons tous : il faut exproprier les capitalistes sans indemnité par le moyen de L'IMPÔT PROGRESSIF SUR LES SUCCESSIONS. Supposiez, en effet, que l'on supprime, comme je l'ai expliqué l'autre jour, l'hérédité collatérale, que l'on mette un impôt de vingt-cinq pour cent sur les successions par testament, que l'on prenne aussi, dans les successions en ligne directe, une part qui irait grandissant avec la fortune : l'Etat disposerait de ressources considérables, qui lui permettraient, entre autres choses, de racheter les charbonnages, les carrières, les principales industries, les forêts, les grands domaines, en un mot, toutes les grandes propriétés qui servent aujourd'hui à exploiter les travailleurs.

LEJONE. — Qu'est-ce que les ouvriers gagneraient à cela?

JEAN PROLO. — Ce qu'ils y gagneraient? D'abord, que les profits des entreprises, au lieu d'être empochés par quelques capitalistes, appartiendraient à la collectivité, comme lui appartiennent déjà les bénéfices des chemins de fer. En second lieu, que les moyens de production socialisés seraient exploités dans l'intérêt général, afin de procurer au public le maximum d'avantages, au lieu qu'aujourd'hui, ils sont exploités dans le seul intérêt des actionnaires, afin de leur procurer le maximum de dividendes. En troisième lieu, que les travailleurs employés dans les industries socialisées, pourraient être mieux traités qu'ils ne le sont par des capitalistes n'ayant en vue que leur intérêt.

Mais il faudrait tout un volume pour vous expliquer cela. Vandervelde a écrit là dessus un petit livre que je vous recommande. (1)

Ce que j'ai voulu, ce soir, c'est vous montrer que les socialistes, bien loin de vouloir dépouiller les travailleurs de leur propriété, veulent rendre les travailleurs propriétaires, en transformant la propriété capitaliste en propriété collective au contraire. Et vraiment, camarades, il faut que les conservateurs aient un fier toupet pour nous reprocher, à nous, d'enlever aux travailleurs le produit de leur travail, alors qu'eux-mêmes ne font que cela toute la journée.

LEBLEUD. — Comment cela?

JEAN PROLO. — Mais en obligeant les ouvriers à travailler pour eux, les cultivateurs locataires à travailler pour eux, les employés de magasin à travailler pour eux; et, aussi, en ne perdant jamais une occasion de mettre le domaine public au pillage.

Au siècle dernier, ils employaient toutes sortes de moyens, plus malhonnêtes les uns que les autres, pour s'emparer des forêts et des biens communaux. Aujourd'hui, ils se font donner des concessions de tramways, d'électricité, de mines...

UN OUVRIER. — Comme en Campine.

JEAN PROLO. — Oui, cette histoire des charbonnages de la Campine est une des plus édifiantes de ces derniers temps.

Vous savez qu'on a découvert en Campine des gisements de houille considérables. M. Helleputte a dit, un jour, qu'ils valaient 80 milliards. Ces gisements, qui

(1) « Le Collectivisme et l'Evolution industrielle. » En vente à la Librairie du Peuple, 35, rue des Sables, Bruxelles. (Prix: 1 fr. 50.)

n'appartenaient à personne, devaient, en toute justice, appartenir à tout le monde. D'ailleurs, en vertu même de la loi sur les mines, l'État avait le droit d'en disposer comme il l'entendait. Or, le gouvernement a concédé GRATUITEMENT la plus grande partie de cette immense richesse naturelle à quelques financiers et capitalistes.

Et dire que ce sont ces gens-là qui nous accusent d'être des partageux!

LE CULTIVATEUR. — On les connaît maintenant. Je vais voter pour les socialistes.

UN OUVRIER. — Moi je l'ai toujours fait, mais cela ne suffit plus...

LES AUTRES OUVRIERS. — Inscrivons-nous dans nos syndicats. Lisons régulièrement les journaux qui défendent les pauvres.

L'OUVRIER AGRICOLE. — Vive Jean Prolo!

JEAN PROLO. — Ce n'est pas cela qu'il faut crier, camarades. Dans un parti comme le nôtre, les hommes ne sont rien. Il n'y a que les idées qui comptent. Criez donc, avec moi, Vive le Parti ouvrier!

TOUS ENSEMBLE. — **Vive le Socialisme! Vive le Parti ouvrier!**

La séance fut levée. Les ouvriers et le cultivateur restèrent avec Jean Prolo, pour parler du programme agricole, du programme communal, des mesures spéciales en faveur des employés et des travailleurs industriels.

M. Lebleud et M. Lejone rentraient chez eux, assez penauds, lorsque le premier dit à l'autre :

— Eh bien! voisin, nous avons été proprement roulés!

M. LEJONE. — Aussi, Monsieur Lebleud, vous riez jaune.

M. LEBLEUD. — Et vous, Monsieur Lejone, vous en êtes bleu.

M. LEJONE. — Drôle de marchand de journaux, tout de même, que ce Jean Prolo, qui connaît les « Annales parlementaires » aussi bien que M. Woeste.

M. LEBLEUD. — Peut-être bien qu'il n'est pas plus marchand de journaux que vous et moi.

M. LEJONE. — Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas trois semaines qu'il est venu s'établir ici, et, déjà, il a révolutionné tout le monde!

M. LEBLEUD. — Il faudra que nous recherchions d'où il peut bien venir.

•••

La recherche ne fut pas longue. A quelque temps de là, MM. Lebleud et Lejone, à qui l'on avait donné des cartes pour

la tribune réservée, allèrent à la Chambre, pour la première fois de leur vie.

La première personne qu'ils virent, au milieu de l'extrême-gauche, ce fut le prétendu marchand de journaux des Trois-Couleurs.

On venait d'ouvrir la discussion.

Le président donna la parole à M. X...

Jean Prolo se leva.

C'était un député socialiste!

Devinez lequel.

TALA-TALA.